

**Mairie de LE HOM**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 28 Juin 2016**

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Membres afférents au Conseil Municipal** : 63  
**Membres en exercice** : 62  
**Membres présents** : 39  
**Membres qui ont pris part à la délibération** : 46

**Ville LE HOM**

**Conseil Municipal** : Séance du 28/06/2016

Date de Convocation : 20/06/2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit juin à 20 h 15,

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle LE HOM, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de :

M. Philippe LAGALLE, Maire de la commune nouvelle LE HOM.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE

Mme France HEBERT, M. Gérard GEHANNE, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND,  
Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC,

M. Didier MAZINGUE,

M. Gilbert MARGUERITE,

M. Guy BIZET, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS,

Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY,

Mme Catherine COUSIN, M. Pierre OPDERBECK, Mme Marie-Céline HUCK,

Mme Sophie MOREL,

M. Jacques LEPLEUX, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, Mme Marjolène LANGEVIN,

Mme Françoise LECOUSIN,

M. Arnaud DUPARC, M. Jean-Philippe MUZARD, Mme Annick LELIEVRE, Mme Madeleine REIGNIER

Mme Elisabeth CLERIS,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, M. Daniel LEPOULTIER,

Mme Michèle COULAND,

Mme Nadine RONDEL, M. Gérard BRAILLY,

Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

**ABSENT EXCUSE** : - M. Jean-François LERICHE

**ABSENTS EXCUSES POUVOIR(S)** : 7

MANDANT	MANDATAIRE
M. Bernard SAUVAGE	M. Michel DURAND
M. Dominick LEMULLOIS	M. Jacques COLLIN
Mme Catherine BONNICARD	M. Philippe LAGALLE
Mme Line BARA	M. Eric DELACRE
M. Gérard MACE	Mme Carine BRION
Mme Sophie LOQUET	Mme Estelle BERTRAND
M. Maurice SAVIGNY	M. Didier MAZINGUE
M. Benoît BIED-CHARRETON	M. Gérard GEHANNE

**ABSENTS** :- M. Stéphane SCelles, Mme Christelle BIZET, M. Olivier CARRIOU, M. Olivier PRINS, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Nicolas VALLAT, Mme Aline BOUET, M. Pascal MARIE, M. Mickaël MOUNIER, M. Patrick HAMELIN, M. Jacques GASNIER, M. Laurent GALLIER, M. Sylvain BINET, M. Dominique GASPARI

M. GEHANNE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité. A la demande de G. ROUSSELET, le Conseil reprend la rédaction du paragraphe concernant le bilan du RAM.

### **Ordre du Jour :**

- Ressources humaines : -taux de promotion d'avancement de grade  
-Reversement trop perçu assurance du personnel
- Finances
  - ◆ Amortissements 2016 budget général
  - ◆ Subvention exceptionnelle au KCTH pour l'organisation de l'ECA CUP- Kayak Polo – déroulement de la manifestation du 15 au 17/7/2016
  - ◆ Reversement par le SDEC ENERGIE de la TCCFE à la commune LE HOM à compter du 1/1/2017
- Modification des statuts de la CCSN : Prise de la compétence Habitat au 15/9/2016
- RPQS Syndicat d'EAU Thury Harcourt /Esson, syndicat d'EAU de la Suisse Normande, syndicat de la vallée de Hamars.
- Rapport sur le service « signalisation lumineuse » et « éclairage public » du SDEC ENERGIE.
- Nouveaux horaires d'entrée et de sortie du Collège Bellair–rentrée 2016/2017-
- Rapport des Commissions
- Questions diverses

En ouvrant la séance, M. LAGALLE demande à retirer le point RPQS service eau inscrit à l'ordre du jour et d'attendre la réception de tous les documents, à savoir le RPQS du Syndicat de la Vallée de HAMARS pour les communes de Saint Martin de Sallen, Cury sur Orne et Hamars.

### **RESSOURCES HUMAINES :**

#### **Détermination du taux de promotion d'avancement de grade.**

Monsieur le Maire **rappelle à l'assemblée :**

Qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables,

le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu n'est pas un nombre entier, Monsieur le Maire propose de retenir l'entier inférieur.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

VU la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la Loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26/4/2016 et 28/6/2016

DECIDE de fixer :

Le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité de la façon suivante :

FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS	CATEGORIE
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	100 %	A
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	B
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	C
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	C
ANIMATION	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	B
SPORT	Educateur APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	B
POLICE	Garde champêtre chef	100 %	C
TECHNIQUE	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	B
	Agent de maîtrise principal	50 %	C
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	C
	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	50 %	C
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	C
MEDICO SOCIALE	Educateur principal jeunes enfants	100 %	B

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

#### **Reversement trop perçu assurance QUATREM :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

La commune déléguée de Thury Harcourt a perçu en 2015 un remboursement de salaire de l'assurance QUATREM pour un agent alors en congés accident de travail.

L'agent ayant été admis à faire valoir ses droits à la retraite avec effet rétroactif, au 1/4/2015, la commune LE HOM doit rembourser le montant trop perçu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte et autorise le reversement à QUATREM, les crédits correspondants ayant été inscrits au BP 2016.

#### **FINANCES :**

##### **Amortissements 2016 budget général :**

Après examen des biens inscrits à l'inventaire de la commune LE HOM, par la trésorerie, le Maire propose au conseil municipal la reprise non budgétaire des amortissements antérieurs (à la création de la commune LE HOM)

- 1) De modifier la délibération du 29/3/2016 en précisant que les comptes 2135 et 2128 ne feront pas l'objet d'un amortissement (amortissement non obligatoire)
- 2) que le matériel numérique du cinéma (n° inventaire 140-9-15-3) sera amorti sur une durée de 20 ans, à compter de 2017.

Le montant de l'amortissement 2016 s'élèvera à 32 517.54 € s'inscrivant ainsi dans les crédits inscrits au BP 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

## **Coupe d'Europe des Nations : ECA CUP – KAYAK POLO les 15,16 et 17 juillet 2016**

Le KCTH organisera en 2016, 3 nouvelles manifestations au Traspy dont la Coupe d'Europe des Nations regroupant 300 athlètes et 15 nations en compétition le 15, 16 et 17 juillet prochain.

Il est proposé que la commune apporte un soutien technique à l'organisation de cette manifestation et une aide financière de 1 200 € au KCTH.

Le Conseil Municipal, par 45 voix Pour, 1 voix Contre, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 1 200 € au KCTH et autorise les écritures correspondantes (Prélèvements sur dépenses imprévues de Fonctionnement)

## **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : TTCCFE**

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT) modifié par l'article 18 de la loi de finances rectificative (LFR) du 8 août 2014, si un syndicat intercommunal peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire, désormais ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune et prises dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI).

Considérant que la Commune LE HOM est une commune de plus de 2 000 habitants soumise au régime urbain d'électrification, le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDEC Energie à compter de 2017 un reversement de la TCCFE à hauteur de 50 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune déléguée de Thury-Harcourt.

Après échange avec le SDEC ENERGIE, cette délibération s'avère sans objet.

## **Modification des statuts de la CCSN : Prise de la compétence « Habitat » par la CCSN à compter du 15/09/2016**

Monsieur le Maire donne connaissance de la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2016 relative à la compétence Habitat

La CDC du Cingal a la compétence Habitat « Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat visant à favoriser le logement locatif neuf et ancien à travers la conduite des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ».

Elle va prochainement lancer une consultation pour retenir un prestataire pour une étude pré-opérationnelle OPAH. Les coûts HT d'étude sont subventionnés à hauteur de 50% par l'Etat. Dans le cadre de la fusion, il est demandé d'élargir l'étude au périmètre de la CCSN. La CDC du Cingal serait porteur de l'étude pour les 2 territoires. Le Bureau a donné son accord de principe sur cet élargissement, sachant que la compétence Habitat serait élargie à tout le territoire au moment de la fusion.

Parallèlement la DDTM nous a informés que seules les collectivités ayant la compétence Habitat peuvent être subventionnées.

Extrait du mail de Mme Hélène CHAUVÉAU, Service Construction Aménagement Habitat, Responsable de l'unité amélioration de l'habitat privé :

« Je ne peux accorder une subvention qu'à une collectivité qui a compétence habitat, sur son territoire. Si le Cingal demande une subvention pour une étude portant sur le territoire des 2 CDC, je ne pourrai accorder une subvention qu'au Cingal, pour la partie d'étude relative au Cingal. »

Aussi, afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, il est proposé de prendre la compétence Habitat, par anticipation, avec effet au 15 septembre 2016 et de ne pas attendre la fusion.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- d'autoriser la CDC du Cingal à lancer la consultation pour l'étude pré-opérationnelle sur les 2 territoires et à solliciter l'Etat pour l'obtention de la subvention correspondante
- d'autoriser le Président à signer la convention liant les 2 CDC, convention constitutive d'un groupement de commande pour cette étude
- de prendre la compétence Habitat selon les termes ci-après, par anticipation, avec effet au 15 septembre 2016 et de ne pas attendre la fusion :  
« Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat visant à favoriser le logement locatif neuf et ancien à travers la conduite des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ».

**Vu la délibération N°2016.06.16.15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2016 concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes qui porte sur le point suivant :**

**COMPÉTENCE HABITAT AU 15 SEPTEMBRE 2016**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **D'approuver** le projet de modification statutaire pour la compétence Habitat selon les termes ci-après « Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat visant à favoriser le logement locatif neuf et ancien à travers la conduite des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) », conformément aux prescriptions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados et de la région Normandie afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise de compétence Habitat

**Rapport sur le service « signalisation lumineuse » et « éclairage public » du SDEC ENERGIE.**

Conformément à la réglementation, le SDEC ENERGIE a transmis aux communes historiques, son rapport relatif à l'année 2015

-sur la signalisation lumineuse pour la commune déléguée de Thury Harcourt

-sur l'éclairage public pour les communes déléguées de Thury-Harcourt, St-Martin de Sallen, Curcy sur orne et Hamars (Caumont sur Orne non adhérente en 2015)

Ces rapports reprenant pour chaque commune historique, le patrimoine, les interventions et les travaux réalisés sont tenus à disposition des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, prend acte de ces rapports.

**Changements des horaires d'entrée et de sortie Collège Bellair :Rentrée 2016/2017**

En raison de la réforme portant sur l'organisation du temps scolaire, et notamment sur la pause méridienne (durée de 1h et ½), le Conseil d'Administration du Collège Bellair a proposé après étude la modification des horaires de début de cours afin de se conformer à la réglementation.

La Commune siège de l'établissement devant se prononcer sur les modifications des horaires d'entrée et de sortie, il est proposé la modification suivante des horaires d'entrée et de sortie de l'établissement :

L, Ma, J, V :7 h 55 à 12h25 et 13 h 40 à 17 h

Me 7 h 55 à 11h 20

Il est précisé que ces horaires ont été modifiés en concertation avec les syndicats de transports du secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, donne son accord à ces modifications d'horaires d'entrée et de sortie du Collège Roger Bellair, à compter de la rentrée 2016/2017.

Il est précisé que cet accord est sollicité dans le cadre des pouvoirs de police - organisation des entrées et des sorties du Collège.

**Observations :**

M. LAGALLE fait remarquer le taux de panne, supérieur pour Thury-Harcourt ou proche de la moyenne pour Saint Martin de Sallen, mettant en évidence la vétusté du patrimoine et rappelle le programme de travaux voté par le Conseil Municipal sur 4 ans (Dél. 26/4/2016).

## **Questions diverses :**

- Le tirage des jurés d'assises pour l'ensemble des communes du Canton a eu lieu le 24 Juin dernier
- Inscription des bénévoles ECACUP 2016 : Comme à chaque manifestation importante, les bénévoles sont sollicités pour le déroulement.
- Distribution des sacs poubelles : La Communauté de Communes de la Suisse Normande a demandé aux communes d'organiser la distribution des sacs poubelles.  
Une distribution est prévue les 4, 5 et 6 Juillet pour l'ensemble des communes déléguées du HOM.
- Cérémonies de la 59<sup>ème</sup> Division Anglaise le 29/06  
Les Vétérans et les familles de Vétérans ont été reçus cette année encore. P. CHANDELIER remercie les enfants des écoles présents, venus chanter lors des manifestations.
- Le 26/06 a eu lieu les manifestations organisées par l'école Notre-Dame (Course pour Solida'Rio 2016)
- Le 28/06 : Remise des permis piétons par la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Prochain conseil municipal le Mardi 26 Juillet 2016 à 20 h 15.